

CONSEIL GENERAL DE LA LOZERE

Séance publique du 29 mars 2013

MOTION POUR

LA SAUVEGARDE DES FINANCES DES DEPARTEMENTS

présentée par la Majorité Départementale

- Considérant l'avant-projet de loi de Décentralisation transmis fin février au Conseil d'Etat avant sa présentation en Conseil des Ministres,
- Considérant le manque à gagner aujourd'hui pour la Lozère de 5,7 M€ par rapport à 2012 au travers du Fonds de la péréquation (DMTO) et du Fonds de soutien 2011, du fait du mode de calcul essentiellement basé sur le critère « population » qui vient pondérer systématiquement les autres critères, et de fait nous pénalise,
- Considérant les mesures financières annoncées par le Gouvernement devant le Comité des Finances Locales à savoir une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de 4,5 Milliards d'€uros d'ici à 2015,
- Considérant la nécessaire solidarité qui doit s'exercer au niveau national et la prise en compte de la fragilité des finances des départements ruraux,

Le Conseil Général de la Lozère, réuni en séance publique :

- **DEMANDE** au Gouvernement de réviser les critères de calcul et les conditions d'attribution des crédits de péréquation et du Fonds de soutien exceptionnel et d'assurer un mécanisme pérenne en faveur des départements ruraux.
- **DEMANDE à nouveau** de bénéficier d'une dotation au titre de la 2ème section du fonds exceptionnel pour 2013, permettant de maintenir l'équilibre de ses ressources globales de péréquation, soit **5,7 M€**
- **ACCEPTE** de participer à l'effort national et demande que l'effort soit équitable pour les Départements ruraux comme la Lozère dans le cadre de la réduction, qui est souhaitée la plus limitée possible, des dotations d'Etat qui vont intervenir à compter de 2014.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité des voix exprimées